



Pénibilité, conditions de travail, retraite, ne cédon rien au fatalisme, agissons !

Quelle situation aujourd'hui ?

Il nous faut être exposé pendant 25 ans au minimum à un facteur de pénibilité pour pouvoir obtenir les 2 années de départ anticipé. L'âge légal de départ étant à 62 ans, nous pourrions liquider nos retraites au mieux à 60 ans.

Ce dispositif n'est pas suffisant, certains parmi nous sont allés « jusqu'au bout » en 3x8, en nuit, dans le bruit, au prix de leur santé. Les statistiques le reflètent bien, selon l'INSEE, les ouvriers ont une espérance de vie 6 ans inférieures à celles des cadres. La logique exige au moins 6 années de retraite anticipée pour les salariés exposés, si le but est de garantir à tous la même espérance de vie en bonne santé.

Quelles conséquences pour les salariés ?

Aujourd'hui, des ruptures conventionnelles à 3 ans de la retraite, des licenciements pour inaptitude, arrêts maladie, maladies professionnelles...

Nos positions aujourd'hui :

- renforcer davantage la prévention. (aménagement de postes, isolation du bruit, etc.)
- réduire le temps de travail sans réduction de salaire.
- des départs anticipés à la retraite pour les métiers pénibles.

Les moyens ne manquent pas pour financer nos revendications : ci-dessous le résumé du bilan comptable de la boîte ces trois dernières années :

ANNEE	2015	2016	2017
DIVIDENDES	3 millions d'euros	3 millions d'euros	4 millions d'euros
BENEFICES	13,7 millions d'euros	4,6 millions	11 millions d'euros
CHIFFRE D'AFFAIRES	169 millions d'euros	177 millions d'euros	189,6 millions d'euros
NOS SALAIRES	27,7 millions d'euros	29,5 millions d'euros	28,6 millions d'euros
EFFECTIF MOYEN	590	596	582

Source : Secafi et direction Oberthur.

Contact : cgtoberthur@gmail.com

Romain Orhant : 06.88.72.68.81